

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**  
**CNW, code 68**  
**Hebdos régionaux de la Montérégie**

**Projet d'élargissement et de réhabilitation de la Grande Allée**  
**entre la Place de la Couronne et le chemin de fer du CN à Brossard et Longueuil**

**LE BAPE ENTREPREND UNE ENQUETE**

**Québec, le 15 février 2016** – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a reçu du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, le mandat de tenir une enquête et, si les circonstances s'y prêtent, une médiation en environnement concernant le *Projet d'élargissement et de réhabilitation de la Grande Allée entre la Place de la Couronne et le chemin de fer du CN* par les Villes de Brossard et de Longueuil. Le président du BAPE a confié ce mandat qui débute le 22 février prochain, à M. Louis-Gilles Francoeur, commissaire responsable. Il devra remettre son rapport dans les 30 jours s'il n'y a pas de médiation, et dans les 60 jours s'il y a médiation.

**QU'EST-CE QU'UNE MEDIATION ?**

La médiation est une démarche souple, généralement d'une durée de deux mois, en vue d'aider les personnes, les groupes, les organismes ou les municipalités qui ont demandé une audience publique et le promoteur du projet à régler les différends relatifs aux répercussions du projet et à conclure une entente sur les points de désaccord. L'objet de la médiation est de favoriser le dialogue et le consensus entre les parties visées, tout en respectant l'environnement et la qualité de vie du milieu. Dans le cas où il n'y aurait pas d'entente, les requérants conservent leur droit à une audience publique. Les modalités de la médiation, telles que les rencontres avec les parties visées, sont déterminées par le médiateur du BAPE. À la fin de son mandat, le BAPE remet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques un rapport qui comprend les constatations et l'analyse du médiateur ainsi que les ententes entre les parties visées, le cas échéant. Le ministre dispose alors de 60 jours pour le rendre public. Dans le respect des requérants et du processus de médiation, les éléments du dossier seront connus au moment de la publication du rapport.

**OU CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Les documents relatifs au projet sont mis à la disposition de la population dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque de Brossard, 7855, avenue San Francisco ;
- Bibliothèque Raymond-Lévesque, 7025, boulevard Cousineau à Longueuil.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 1255, rue Saint-Denis, local A-M100, ainsi que dans le site Web du BAPE à l'adresse [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

## **LE PROJET**

Les villes de Brossard et de Longueuil, de part et d'autre de la Grande Allée, proposent de poursuivre à six voies la portion de ce boulevard située au nord-ouest de l'autoroute 30. Il y a actuellement une seule voie dans chaque direction avec panneaux d'arrêt aux intersections. Plusieurs développements à vocation résidentielle, commerciale et industrielle sont prévus dans le secteur au cours des prochaines années, ce qui devrait occasionner une augmentation des débits véhiculaires et tout particulièrement sur la Grande Allée. Or, selon le promoteur, les différentes analyses réalisées sur les conditions actuelles de circulation aux heures de pointe démontreraient que plusieurs intersections sont déjà critiques et présentent des retards.

L'élargissement et la réhabilitation de la Grande Allée, d'une longueur de 2 km, débiterait à 100 m de la voie ferrée du Canadien National et se poursuivrait jusqu'à la Place de la Couronne, qui se trouve dans le prolongement de la sortie 69 de l'autoroute 30. Cet élargissement transformerait la Grande Allée en boulevard urbain à trois voies dans chaque direction, lesquelles seraient séparées par un terre-plein central. Au nord-ouest de la rencontre des boulevards Moïse-Vincent et du Quartier, une voie réservée aux autobus est planifiée de chaque côté. L'installation de feux de circulation aux intersections les plus achalandées est également prévue, de même que l'aménagement de voies auxiliaires aux intersections contrôlées et d'un sentier multifonctionnel. La vitesse affichée serait de 50 km/h.

La mise en service du nouveau boulevard urbain est prévue pour novembre 2017. Le coût du projet est estimé à 19 M\$.

## **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique.

Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Karine Lavoie, au 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 536 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [grande-allee-brossard-longueuil@bape.gouv.qc.ca](mailto:grande-allee-brossard-longueuil@bape.gouv.qc.ca).